

Droits des migrant-e-s, droits humains

p.a.

Comedia, le syndicat des médias

secrétariat régional

Rue Pichard 7

1003 Lausanne

tél. (021) 310 06 68

fax (021) 310 06 69

courriel bruno.clement@comedia.ch

RESOLUTION ADRESSEE AU DFAE ET AU DFJP (SUISSE) LE 18 DECEMBRE 2003, JOURNEE INTERNATIONALE DES MIGRANTS

« Droits des migrant-e-s, droits humains », coalition suisse en faveur de la ratification par la Suisse de la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » (ci-après la convention), a été créée à Berne, en ce jour du 18 décembre 2003, journée internationale des migrants.

« Droits des migrant-e-s, droits humains » rappelle que la convention a été adoptée après dix années de travail acharné le 18 décembre 1990 par les Nations Unies et qu'elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003.

Entrant en vigueur, la convention est devenu le standard universel et indivisible auquel doivent tendre les Etats membres des Nations Unies. En ce sens, la convention détermine pour la première fois un réel statut aux travailleurs et travailleuses migrant-e-s et leur reconnaît, ainsi qu'aux membres de leur famille, des droits fondamentaux et des droits sociaux, aptes à supprimer toute discrimination et à les intégrer en tant que membres à part entière aux sociétés et Etats d'accueil.

« Droits des migrant-e-s, droits humains », nonobstant la réponse du Conseil fédéral du 10 septembre 2003 à la question Paul Rechsteiner du 18 juin 2003, appelle les autorités fédérales, en particulier le Département fédéral des affaires étrangères, en charge du droit public international, le Département fédéral de justice et police, en charge des affaires de l'immigration, la Commission fédérale pour les étrangers et la Commission fédérale contre le racisme, à étudier l'opportunité d'une ratification par la Suisse de la convention, seule à même de fonder une politique migratoire juste et démocratique, compatible avec les engagements internationaux antérieurs de la Suisse en matière de droits humains et permettant l'application effective de la Déclaration internationale des droits humains du 10 décembre 1948. La coalition suisse exige, comme première étape dans le processus de la ratification, que la politique migratoire suisse s'inspire de la convention internationale, en particulier lors des travaux parlementaires sur la Loi sur les étrangers et la révision de la loi sur l'asile.

Ainsi adoptée le 18 décembre 2003 à Berne et remis au Département fédéral des affaires étrangères et au Département fédéral de justice et police

Signatures :

Union syndicale suisse, USS
Syndicat Industrie et Bâtiment, SIB
Syndicat de la métallurgie, des services et de la construction, FTMH
Comedia, le syndicat des médias
Forum pour l'intégration des migrants, FIM
Coordination nationale des sans-papiers
Solidarité sans frontières
Babaylan Suisse
Menschenrechte Schweiz MERS
Comité européen de défense des réfugiés et des immigrants CEDRI
Solidaritätsnetz Sans Papiers Region Bern
Terre des femmes, Suisse
L'Autre Syndicat, Nyon
Les VertEs, Suisse

Unterschriften :

Schweiz. Gewerkschaftsbund SGB
Gewerkschaft Bau und Industrie GBI
SMUV
Comedia, Gewerkschaft der Medienschaffenden
Forum für Integration der MigrantInnen FIM
Nationale Koordination er Sans Papiers
Solidarité sans Frontières
Babaylan Schweiz
Menschenrechte Schweiz MERS
Europäisches Komitee für die Verteidigung der Flüchtlinge und Gastarbeiter CEDRI
Solidaritätsnetz Sans Papiers Region Bern
Terre des femmes, Schweiz
L'Autre Syndicat, Nyon
Grüne, Schweiz